AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE le conseil municipal de ladite municipalité, à une assemblée ordinaire tenue le 10 août 2021, a adopté le règlement suivant :

- Règlement n° 418-21 intitulé *« Règlement n° 418-21 abrogeant certains règlements de la Ville de Dunham »*.

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au info@ville.dunham.qc.ca ou par téléphone au 450 295-2418.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À DUNHAM, CE 16E JOUR D'AOÛT DEUX MILLE VINGT ET UN.

Maxime Boissonneault, **Adm.A, CRHA, OMA, DMA**
Greffier